



S.I.P.P.

A l'attention de Madame Claire RENSON

Madame,

L'administration communale a fait procéder à des **calculs de déperditions thermiques** pour la majorité des bâtiments communaux par un bureau d'études spécialisé. Les résultats sont disponibles auprès du service des Techniques spéciales. En annexe à la présente, une copie de l'étude des déperditions thermiques du centre sportif et de l'école Eddy Merckx (anciennement ITSSEP) est jointe.

De cette étude, il ressort que les déperditions thermiques se répartissent de la manière suivante :

- Ecole Eddy Merckx (ITSSEP) : 150 kW
- Salle Omnisport : 550 kW
- Piscine : 886 kW
- Tennis : 765 kW
- Squash : 97 kW
- Divers locaux : 257 kW

Les déperditions thermiques du centre sportif s'élèvent donc à 2.555 kW. Les déperditions du hall tennis représentent 30 % du total.

En pages 27 et 28 de l'étude, il est indiqué que le temps de retour pour l'isolation de la toiture du hall de tennis est inférieur à 10 ans et celui pour l'isolation des murs en bardage est de l'ordre de 5 ans.

Il y a également lieu de tenir compte des régimes de température à savoir :

- - 8°C/16°C pour la salle omnisport, hall tennis et squash
- - 8°C/28°C pour la piscine

Il faut également savoir que le mode de chauffage du hall tennis est constitué d'aérothermes. De par le principe de fonctionnement de ces appareils le régime de fonctionnement peut atteindre 80°C/60°C ce qui représente des départs à haute température au niveau du collecteur situé en chaufferie principale. Le mode de fonctionnement de la régulation de la cogénération impose la nécessité d'avoir des départs inférieurs à +/- 73 °C au niveau du collecteur. L'utilisation d'aérothermes engendre des départs supérieurs à 73 °C et diminue le nombre de démarrages de la cogénération et dès lors réduit le nombre de certificats verts.

L'isolation du hall tennis permettra également de fortement diminuer l'utilisation des aérothermes et donc de favoriser l'utilisation de la cogénération et l'obtention de certificats verts.

On trouvera en annexe à la présente le tableau de reporting établi par SIBELGA qui a en charge la surveillance de la rentabilité de l'installation.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Georges MATHOT

Le Bourgmestre,

Willem DRAPS